



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Conseil d'administration de l'UNICEF
Session annuelle - juin 2016

Intervention de la Belgique

Point 3 –

Débat général sur le rapport annuel du directeur général et la revue à mi-parcours du plan stratégique 2014-2018

Mardi 14 juin 2016 à 10h

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

La Belgique remercie le Directeur général pour son rapport annuel complet combiné à la révision à mi-parcours du plan stratégique « *Promouvoir les droits de tous les enfants notamment les plus défavorisés* ». Ce rapport donne une vue bien documentée de la mise en œuvre du plan stratégique, des résultats obtenus ainsi que des enseignements tirés.

Les résultats obtenus à ce jour constituent déjà un pas vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable. En effet, en mettant en œuvre sa « stratégie pour l'équité » qui vise à atteindre les plus vulnérables et à n'oublier personne (« leave no one behind »), l'UNICEF a fait un choix judicieux et se profile en précurseur. Je tiens, au nom de la Belgique, à féliciter l'UNICEF pour la pertinence de sa vision autant que pour l'efficacité de ses actions.

Des progrès restent à faire, surtout dans les domaines où les résultats sont insuffisants. A cet égard, la Belgique souhaiterait qu'une attention particulière et des améliorations soient apportées de façon visible dans la prévention du VIH/sida chez les adolescents afin de diminuer le pourcentage trop élevé de nouvelles infections et de diminuer le nombre de morts parmi les jeunes de 15 à 19 ans. La Belgique souhaiterait aussi qu'il soit tenu compte des enseignements tirés de l'expérience, notamment celui qui met en évidence l'importance du renforcement de la résilience des communautés défavorisées afin de diminuer leur vulnérabilité .

A l'avenir, il sera aussi important d'attacher davantage d'importance aux besoins des adolescents qui constituent une part de plus en plus grande de la population mondiale, surtout en Afrique et en Asie.

Au cours des deux dernières années, le monde a connu des situations humanitaires d'une ampleur sans précédent. Nous tenons à rendre hommage à l'UNICEF pour son engagement dans l'action humanitaire et tout particulièrement aux membres de son personnel, dont certains ont malheureusement perdu la vie en apportant assistance et protection aux enfants victimes des conflits.

Les enfants sont en effet les plus vulnérables dans les situations humanitaires résultant des conflits ou des nouvelles crises migratoires. Il est indispensable de veiller à leurs droits à la santé, à l'éducation et à la protection y compris dans les camps de réfugiés.

A cet égard, nous saluons l'initiative de l'UNICEF dans l'initiative intitulée en anglais « Education cannot wait », annoncée lors du Sommet Humanitaire Mondial à Istanbul. Sachant que très peu de financements humanitaires sont accordés aux actions en faveur des enfants, la Belgique espère que ce fonds parviendra à recueillir le niveau de financement nécessaire pour l'éducation dans les situations d'urgence.

Nous encourageons en outre l'UNICEF à travailler en étroite collaboration avec le Global Partnership for Education (GPE) afin de prévoir des solutions à long terme et de veiller systématiquement à renforcer la résilience des structures d'éducation nationales.

Monsieur le Directeur général,

La Belgique reste très attachée à la coopération multilatérale et au rôle prépondérant des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il importe que l'UNICEF contribue efficacement à ce nouveau défi mondial, qu'il soit « Fit for purpose » et qu'il soit actif là où les besoins sont les plus importants.

Ce sont évidemment les pays les plus pauvres et les plus affectés par les crises, en particulier les pays les moins avancés (PMA) qui ont le plus besoin de l'UNICEF. Nous apprécions dès lors que l'UNICEF ait consacré plus de 50% de son budget aux PMA, comme la Belgique encourage la communauté des donateurs à le faire.

La Belgique attache également beaucoup d'importance à la mise en œuvre de résolution dite « QCPR », qui vise à **l'efficacité** des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment par le renforcement de la collaboration entre agences pour atteindre de meilleurs résultats. Votre rapport présente les avancées réalisées par l'UNICEF dans ce cadre et nous ne pouvons que vous encourager à persévérer dans vos efforts.

La démarche d'innovation développée dans l'institution et qui concerne entre autres l'utilisation des données et des technologies numériques mérite elle aussi d'être soulignée. Ces nouveaux outils offrent de multiples possibilités et contribueront notamment à l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données ventilées de façon adéquate.

Enfin, nous tenons à adresser nos félicitations à l'UNICEF pour son classement parmi les premiers dans l'index sur la transparence de l'aide développé par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

Monsieur le Directeur général,

Pour mener à bien son mandat, il est nécessaire que l'UNICEF dispose d'un financement stable et flexible. Dès lors, la Belgique continuera à soutenir fermement la réalisation du plan stratégique de l'UNICEF par ses contributions, majoritairement attribuées aux ressources générales et complétées par des contributions destinées à l'action humanitaire.

la Belgique se réjouit d'être un partenaire solide de l'UNICEF afin de l'accompagner dans ses efforts pour **promouvoir les droits de tous les enfants.**

Je vous remercie de votre attention.